



# La réforme des retraites "patine" sur la question de la pénibilité

**Actualité législative** publié le **11/06/2010**, vu **2278 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

Toutes les enquêtes l'attestent, la pénibilité est un sujet qui fédère les salariés, bien au-delà de ceux qui sont strictement concernés.

La position aujourd'hui affichée par le ministre du travail Eric Woerth, constitue une véritable provocation à l'égard des salariés qui ont été exposés, parfois pendant l'intégralité de leur carrière à la pénibilité.

Elle constitue également une insulte au bon sens, dès lors que pour bénéficier de mesures concrètes, la condition exigée serait que la santé du salarié soit déjà altérée. Or ce qu'attendent les salariés, c'est précisément de pouvoir bénéficier d'une période de retraite en bonne santé d'une durée identique aux autres salariés. Rappelons que l'espérance de vie est réduite d'au moins 7 ans pour les salarié(e)s exposé(e)s.

Une fois de plus, la position du gouvernement, dictée par le Medef, ne répond pas au problème posé.

La CGT rappelle que la seule mesure efficace pour les salarié(e)s qui arrivent au terme de leur carrière avec une exposition à la pénibilité est de leur permettre un départ anticipé, fonction de la durée d'exposition.

La CGT rappelle également qu'il est tout à fait possible d'identifier les salarié(e)s concerné(e)s en recourant aux critères définis lors des dernières négociations.

Reste à savoir comment la pénibilité sera prise en considération par le Gouvernement...Quoi qu'il en soit, le projet de réforme devrait être présenté aux alentours du 15 juin...